

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 009-592/11/BC

■ Approbation d'une convention avec Provence Technologies relative à l'accompagnement de son investissement immobilier sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

DPEATSV 11/7108/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique se concrétise par le développement de sites emblématiques pour l'innovation technologique, le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R & D éligibles au Fond Unique Interministériel, au développement de plateformes technologiques...

Les efforts que réalise la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert sont une illustration cette politique qui a notamment vocation à être un lieu propice à la création d'entreprises.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert se caractérise par les chiffres clés suivants :

180 hectares
170 entreprises
300 000 m² construits dont 150 000 m² pour l'entreprise, l'enseignement supérieur et la recherche
2 grandes écoles d'ingénieurs : Centrale Marseille et Polytech Marseille
7 laboratoires de recherche publique
2 centres inter-universitaires
1 incubateur : Impulse
1 pépinière d'entreprises : Marseille Innovation
3 800 emplois privés et publics dont 1 000 enseignants-chercheurs
2 800 étudiants
1^{er} pôle de recherche français en mécanique-énergétique

La société Provence Technologies a été créée en 1998 sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert pour répondre aux besoins des industries de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique.

Elle propose des prestations en recherche et développement dans les domaines de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique. Parallèlement, elle développe ses propres sujets de recherche en chimie organique.

Un de ces développements à conduit en 2007, à la création de Provepharm pour valoriser une découverte majeure dans la fabrication d'un nouveau médicament : ProveBlue, seul bleu de méthylène conforme à la réglementation pharmaceutique mondiale.

Par ailleurs, en 2003, les fondateurs de Provence Technologies ont créé Mailinblack, une société éditrice de solutions informatiques destinées à améliorer la performance des échanges numériques des entreprises et collectivités.

Ces entités sont regroupées au sein d'une holding, BINOMIC, qui anime le groupe et assure les fonctions transversales administratives pour l'ensemble des collaborateurs.

Les projets de développement du groupe sont aujourd'hui ambitieux et nécessitent une réorganisation physique de l'entreprise.

En effet, ProveBlue bénéficie d'un brevet mondial qui lui assure une protection jusqu'en 2027 ; à ce titre, l'entreprise PROVEPHARM est en affaire avec des clients répartis dans le monde entier (une filiale US est d'ailleurs en cours de création pour assurer une présence locale sur le marché le plus important en taille).

A ce jour, les différentes entités du groupe sont locataires dans différents bâtiments sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Afin de regrouper l'ensemble des activités et leur donner la visibilité et l'image nécessaires à un développement d'envergure mondiale, le projet consiste à construire un siège pour le groupe dans un bâtiment de 1 600 m² sur le terrain situé sur le secteur Baronnie du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Le compromis de vente est en cours de signature, un permis de construire va être déposé sous peu.

Le projet immobilier est donc un point de passage important afin de mettre en œuvre le plan de développement du groupe qui envisage les croissances d'effectif et de chiffre d'affaires suivants :

Société	Effectif 2011	Effectif 2012	Effectif 2013	Effectif 2014
Provence Technologies	7	8	9	12
Provepharm	7	9	12	15
Mailinblack	20	22	24	28
Binomic	3	4	4	5
TOTAL	37	43	49	60

		CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Total produits	Mail In Black	2 050	2 260	2 940	3 360	4 030
	Provence Technologies	1 785	1 530	2 620	3 340	4 830
	Provepharm	1 573	4 860	10 780	14 250	22 220
	BINOMIC	500	550	700	850	1 100
	TOTAL CONSOLIDE	4 508	8 020	14 920	19 110	28 250

Le projet immobilier est chiffré à ce jour à 2,450 millions d'euros. Le financement se décompose de la manière suivante :

BESOINS	keuros	RESSOURCES	keuros
Foncier	150	Autofinancement	150
Construction	2100	Aides, Subventions : MPM : 170 CG 13 : 170	340
Aménagements	200	Emprunt	1960
TOTAL	2450	TOTAL	2450

Les objectifs attribués au projet sont :

- Afficher une identité singulière et fédératrice qualitative.
- Rapprocher les ressources.
- Créer un lieu à taille humaine, point central des différentes activités du groupe.
- S'affranchir des contraintes liées à la location, tout en consolidant le groupe et son patrimoine intellectuel avec un patrimoine immobilier.
- Doter le groupe d'un outil de travail performant.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le régime cadre exempté de notification N°X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE du 9 août 2008

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la stratégie et les actions de développement économique mises en place par Marseille Provence Métropole visent à favoriser le développement prioritaire des filières d'activités porteuses de devenir pour le territoire métropolitain.
- La cohérence du projet immobilier présenté avec la stratégie de la Communauté Urbaine de favoriser le développement de sites technopolitains.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et Provence Technologies.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI